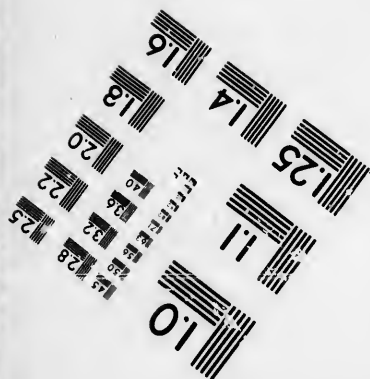
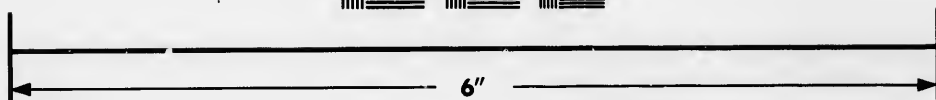
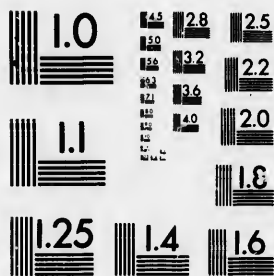


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
1.8 3.2
2.0 3.6
2.2 4.0
2.5 4.5

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

1.5 2.8
1.8 3.2
2.0 3.6
2.2 4.0
2.5 4.5

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

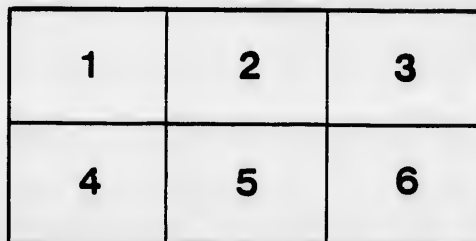
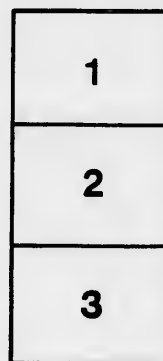
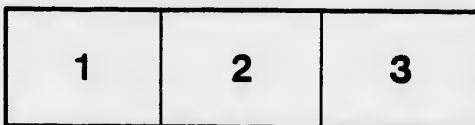
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

pelure,
on à



32X

Hic

BIBLIOTHEQUE

— DE —

M. l'abbé VERREAU

No.

Classe

Division

Série

NOTICE
SUR
L'ASSOCIATION
POUR LA
PROPAGATION DE LA FOI,
DANS LE
DIOCESE DE MONTREAL.



MONTREAL:

De l'Imprimerie de C. P. LEPROHON,
Et se Vend a son Magasin Rue Notre-Dame.

1838.

S. 31 *Relig. + Charité*

I
reco
Mon
en
prié
pré
écl
part

I
tres
bre
inc
l'É

I
dan
de

NOTICE
SUR
L'ASSOCIATION
POUR LA
PROPAGATION DE LA FOI,
DANS LE
DIOCESE DE MONTREAL.

L'ASSOCIATION dite de la *Propagation de la Foi*, recommandée au Clergé et aux Fidèles du Diocèse de Montréal, par un Mandement de l'Évêque de cette ville, en date du 18 avril 1838, a pour objet d'aider, par des prières et des aumônes, les Missionnaires, chargés de la prédication de l'Évangile, à étendre la foi catholique, et à éclairer de ses divines lumières les peuples sauvages des parties les plus éloignées de ce Diocèse.

Elle a aussi pour fin d'établir des Missions en divers autres endroits du Diocèse de Montréal, parmi un grand nombre de catholiques privés des secours de la religion, et incapables de subvenir à l'entretien des prédicateurs de l'Évangile, ou aux frais indispensables du culte.

L'œuvre de la Propagation de la Foi, telle que proposée dans le Mandement précité, a été autorisé pour le Diocèse de Montréal par un rescript apostolique du 7 janvier 1838.

Cette Association se compose des Fidèles de l'un ou l'autre sexe, dont la conduite sera propre à attirer les bénédictions de Dieu sur l'œuvre sainte qu'elle a pour objet. Tous ceux qui s'y joignent, jouissent des faveurs spirituelles accordées à une semblable institution, établie depuis plusieurs années à Lyon, ainsi qu'en divers autres Diocèses de la France, de l'Allemagne et de la Belgique, en vertu des brefs de Pie VII. Léon XII. Pie VIII. et Grégoire XVI.

AVANTAGES DE L'ASSOCIATION.

Les avantages et privilèges attachés à l'œuvre de la Propagation de la Foi, par les Souverains Pontifes, sont de pouvoir gagner :

1o. Une Indulgence plénière, le jour de l'invention de la Ste. Croix, 3 Mai, ce jour étant l'anniversaire de l'institution de cette société. 2o. Une autre Indulgence plénière, le jour de la fête de St. François Xavier, Patron de l'Association, 3 Décembre. 3o. Indulgence plénière une fois chaque mois, au jour que choisira chaque Associé, pourvu qu'il ait rempli tous les jours de ce mois les devoirs de la société. Mais on doit observer que, pour gagner les Indulgences ci-dessus, il faut se confesser, communier, visiter l'Eglise de sa Paroisse, et y prier à l'intention du Souverain Pontife ; et le Pape Léon XII. par un rescript du 11 Mai 1824, dispense les Associés malades ou infirmes de la visite de l'Eglise, pourvu qu'ils accomplissent, selon leur

l'un ou
es béné-
r objet.
spirituel-
e depuis
Diocèses
en vertu
Grégoire

e la Pro-
sont de

ion de la
l'institu-
plénière,
e l'Asso-
une fois
, pourvû
oires de la
r les In-
ier, visi-
du Sou-
ript du 11
mes de la
elon leur

pouvoir et de l'avis de leur confesseur, les autres conditions requises. 4o. De plus, on peut gagner une Indulgence de cent jours, chaque fois qu'étant contrit, on récite les prières de l'Association, ou qu'on fait, soit l'aumône prescrite, soit quelque autre aumône en faveur des Missions, ou qu'on exerce toute autre œuvre de piété ou de charité. Ces Indulgences, accordées par un bref de Pie VII. le 15 Mars 1838, sont applicables aux âmes du Purgatoire.

DEVOIRS A REMPLIR POUR GAGNER LES INDULGENCES SUS-MENTIONNEES.

1o. Chaque Associé doit réciter tous les jours un *Pater* et un *Ave*, avec cette prière, *St. François Xavier, priez pour nous* ; et cela, pour attirer les faveurs du ciel sur les prêtres qui se consacrent au service des Missions, ainsi que sur leurs travaux, et sur l'œuvre qui doit contribuer à leurs succès. Il suffit d'appliquer à cette intention, et une fois pour toutes, le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin ou du soir.

2o. Chaque Associé doit donner l'aumône d'un sou par semaine à la société, sans obligation pourtant de se borner à cette légère contribution. Mais il faut remarquer que, si une personne aisée s'associe neuf autres pauvres, pour qui elle s'engage à donner la contribution requise, ces neuf autres personnes pauvres peuvent aussi, sans payer, gagner les Indulgences accordées à l'Association, pourvû qu'elles remplissent les autres conditions prescrites.

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA PROPAGATION DE LA FOI DANS LE DIOCESE DE MONTREAL.

ART. I. L'association peut commencer dans chaque Paroisse par la première personne qui désirera favoriser cette œuvre ; et pour cela, cette personne doit s'en associer neuf autres qui correspondront avec elle et lui remettront leurs aumônes, soit toutes les semaines ou tous les mois : ces dix personnes associées formeront alors une section. Il pourra donc se former dans chaque Paroisse autant de sections, qu'il y aura de fois dix personnes associées pour la bonne œuvre. La personne qui sera à la tête de chaque section pourra avoir une liste de ses Associés, et fera en sorte que ceux qui manqueront par mort, absence ou autrement, soient remplacés.

II. Dans tous les lieux où le nombre des sections s'élèvera à dix ou plus, il sera bon de former une ou plusieurs *centuries* dont les chefs seront une des dix personnes qui se trouveront à la tête des sections ; et ces chefs de *centuries* seront élus par les chefs de sections. Lorsqu'il y aura des *centuries* dans une Paroisse, les chefs de sections rendront compte aux chefs de ces *centuries* des aumônes qu'ils auront recueillies.

III. Dans chaque Paroisse, on choisira une personne, connue comme solvable et digne de la confiance publique, pour lui conférer la charge de trésorier ou trésorière, et dépositaire des aumônes. Ce choix se fera par les chefs

de sections, qui s'assembleront à cette fin, sur l'avis et sous la présidence de Mr. le Curé. La personne élue demeurera en charge aussi longtemps qu'elle et ses électeurs le voudront ; et quand il s'agira de la remplacer, une autre sera choisie de la même manière. C'est à elle que les aumônes seront remises, soit par les chefs de centuries, soit par les chefs de sections s'il n'y a pas de centuries. Le dépositaire des aumônes, dans chaque Paroisse de la campagne, aura soin de tenir un état de compte exact des sommes qui lui auront été remises : mais dans la ville de Montréal, le caissier général de l'Association, ci-après mentionné, tiendra lieu de ce trésorier particulier de Paroisse.

IV. Chaque année, dans le cours de Février, les dépositaires des aumônes de chaque Paroisse, les feront parvenir au Grand-Vicaire de ce Diocèse le plus voisin ; et dans le mois de Mars suivant, le Grand-Vicaire auquel les aumônes auront été envoyées, les fera parvenir, avec un état de ce que chaque Paroisse aura fourni, au caissier qui sera établi à Montréal. Mrs. les Curés sont priés d'assister les dépositaires d'aumônes dans l'envoi qu'ils auront à faire à Mrs. les Grands-Vicaires.

V. Il sera établi à Montréal un *Conseil* composé de huit personnes laïques, auxquelles un des Grands-Vicaires sera prié de se joindre. Ce Conseil fera choix, parmi ses membres, d'un *Président de l'Association*, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Caissier. C'est à ce Caissier que

seront remises les sommes d'abord envoyées à MM. les Grands-Vicaires, comme il a été dit ci-dessus, Art. IV.

VI. Le Conseil se recrutera par lui-même ; c'est-à-dire qu'avenant la mort, absence ou résignation d'un de ses membres, les autres le remplaceront par voie d'élection.

VII. Au commencement d'Avril de chaque année, le Conseil s'assemblera. C'est dans cette assemblée que l'Evêque de Montréal exposera par le Grand-Vicaire qu'il aura nommé membre du dit Conseil, ou par tout autre qu'il aura choisi à cet effet, les besoins de chaque Mission ; et c'est aussi dans cette assemblée que se fera la distribution des aumônes, suivant l'exigence respective des Missions.

VIII. Dans le cours de l'été de chaque année, le Conseil dressera un rapport de la distribution des sommes à lui confiées ; et ce rapport sera envoyé à MM. les Curés, pour l'information des membres de l'Association dans les différentes Paroisses.

Par ordre de Monseigneur.

(*Signé.*)

A. F. TRUTEAU, *Ptre. Secrétaire.*

MM. les
Art. IV.

c'est-à-dire
un de ses
élection.

année, le
assemblée que
icaire qu'il
autre qu'il
mission ; et
distribution
des Mis-

, le Con-
nmes à lui
les Curés,
dans les

étaire.

